

TROPHÉES YVELINOIS & CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

2014

SOMMAIRE

Avant-propos	3
La carte du fleurissement	4
Concours et trophées : catégories et organisation	5
Le palmarès 2014 :	
- Concours des villes et villages fleuris	6
- Trophées yvelinois	7
- Prix spéciaux du jury	7
Une valorisation de l'environnement au service de la qualité de vie	
- Yvelines de plaines	8
- Yvelines urbaines	9
- Yvelines en Seine	10
Trophées yvelinois et fleurissement 2014 : quelques réalisations exemplaires	13
Trophée du thème 2015 : accueillir la nature dans nos rues	14
Le calendrier 2015 du fleurissement	14
Les actualités du Département Fleuri	15
Paroles de Jardiniers : les jardiniers à l'honneur	15

AVANT-PROPOS

Préserver le cadre de vie des Yvelinois et renforcer l'attractivité du territoire

En 2014, les Yvelines ont été reconnues **Département Fleuri** par le Conseil national des villes et villages fleuris. C'est à ce jour le seul Département d'Île-de-France à être détenteur de ce label de qualité de vie.

Cette distinction récompense la stratégie de fleurissement du Conseil général et ses actions d'animation autour du concours. Elle constitue également un encouragement à poursuivre un développement urbain de qualité, constitutif du cadre de vie yvelinois, comme en attestent les 91 communes du département inscrites pour 2014 au **concours des Villes et Villages Fleuris** et les 68 communes qui ont candidaté aux **Trophées yvelinois** du fleurissement.

Pour valoriser leurs projets, plus d'une centaine de jardiniers issus de 66 communes ont participé en 2014 à la formation départementale sur le **fleurissement durable innovant**. Nous sommes convaincus que c'est notamment par la contribution de chacun à cette démarche collective, avec la mise en valeur des abords des espaces publics et des voiries ou le développement des jardins partagés, que les Yvelines resteront attractives.

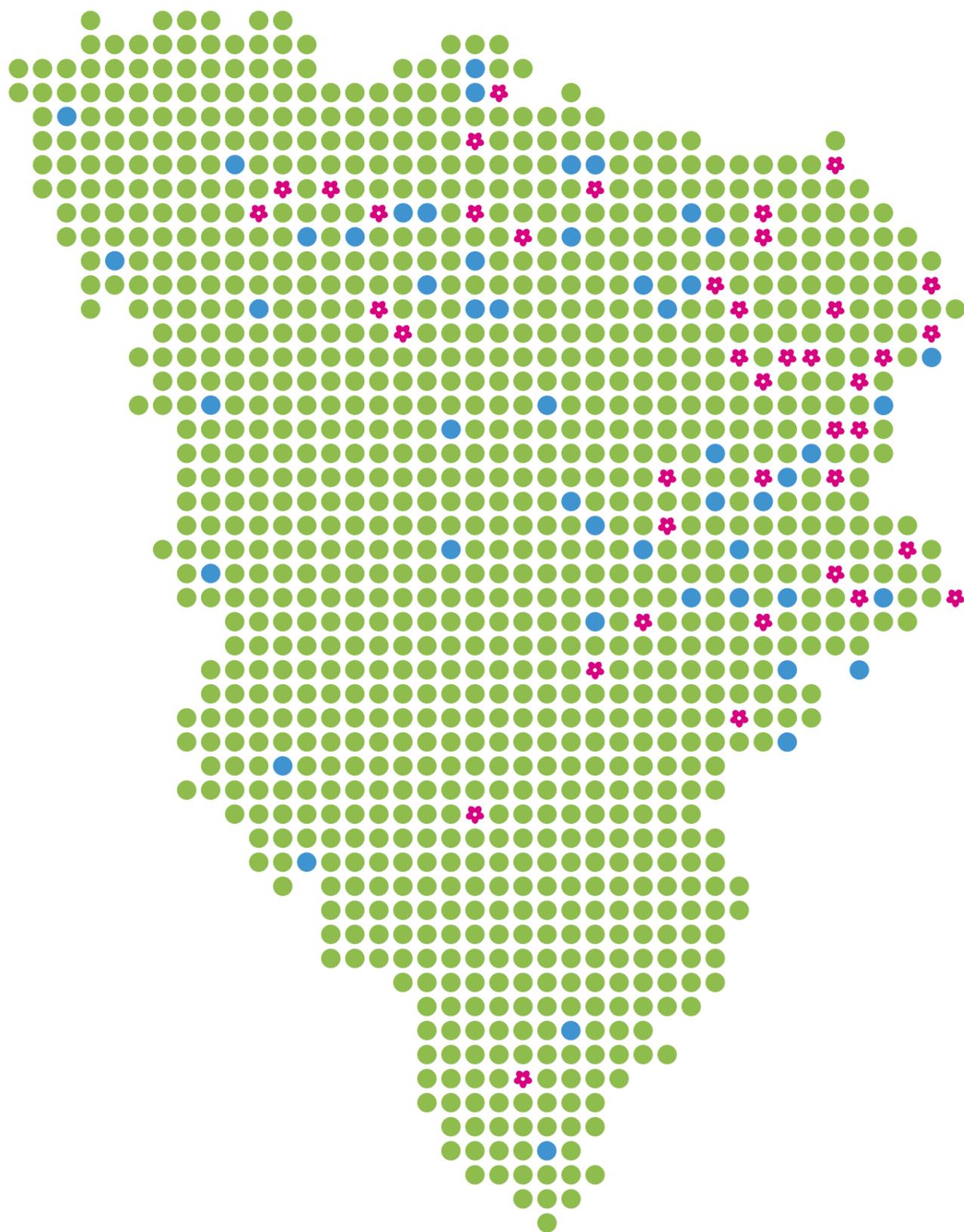
Nous partageons le label **Département Fleuri** avec les lauréats 2014 et nous les félicitons pour leur implication en faveur de l'attractivité de notre territoire.



Daniel LEVEL
Président du jury départemental
des Villes et Villages Fleuris
et des Trophées yvelinois



Pierre BÉDIER
Président du Conseil
général des Yvelines



-  Villes et villages fleuris labellisés 1, 2, 3, 4 Fleurs
-  Concours départemental

« Villes et Villages Fleuris » : un label en constante évolution

Gratuit et ouvert à toutes les communes, le concours se déroule à quatre échelons : les communes, le Département, la Région et le niveau national (Conseil National des Villes et Villages Fleuris).

Le label « Villes et Villages Fleuris » connaît une évolution importante. S'il reste attaché au symbole de la fleur

et à la qualité esthétique du fleurissement, son champ d'action s'est considérablement élargi.

Évoluant avec les attentes des citoyens, il récompense les actions des collectivités locales pour aménager un environnement propice à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes.

L'attribution du label s'effectue sur la base d'une **nouvelle grille d'évaluation nationale**, renseignée par le jury départemental de manière adaptée aux spécificités locales.

Toutes les informations sur le label sont disponibles sur le site :

www.villes-et-villages-fleuris.com



Les Trophées yvelinois du fleurissement

Cette compétition annuelle proposée par le Conseil général est spécifique aux Yvelines.

Le **Trophée du thème** donne un coup de projecteur sur les orientations de la politique départementale. Le thème 2014, « Entrées de villes et de villages : afficher la nature de votre cadre de vie », valorise ces aménagements qui concourent à l'attractivité des Yvelines, en termes d'image et de préservation du cadre de vie.

Le **Trophée de la mairie fleurie** souligne l'importance de l'hôtel de ville comme repère de la commune et lieu privilégié d'expression de l'identité locale ; il met l'accent sur le lien essentiel entre les communes et le Département.

Le **Trophée de l'eau dans les espaces verts** met en évidence le rôle des espaces verts dans le cycle de l'eau, à la fois pour le maintien de la biodiversité et comme outil alternatif dans la gestion urbaine des eaux de pluie et des eaux usées. Créé en 2013, il fait écho à une relance de la politique départementale dans ce domaine, en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Le **Trophée du jardin à partager** (nouveau 2014) récompense un jardin partagé mettant à la disposition de la population des productions écologiques, une démarche d'insertion, des informations pédagogiques ou des activités ludiques, tout en proposant un espace de solidarité, d'échanges et de partage.

Le jury départemental *

Présidé par Daniel Level, Conseiller général, le jury est composé d'élus, de représentants de l'administration et de professionnels reconnus dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme et du tourisme.

En 2014, le jury a visité 77 communes, parcourant 2 900 km en 15 jours.

Sur les 262 communes du département, **91 communes** ont participé en 2014 à différents échelons du label « Villes et Villages Fleuris », offrant à plus d'un million d'habitants un fleurissement fortement apprécié : 50 communes non labellisées, 39 communes labellisées au niveau régional et 2 au niveau national.

68 communes ont candidaté à un ou plusieurs Trophées yvelinois : 42 pour le thème, 46 pour la mairie fleurie, 11 pour l'eau dans les espaces verts et 19 pour le nouveau Trophée du jardin à partager, qui remporte un réel succès.

*Daniel Level, Marie-Hélène Aubert et Maryse Di Bernardo (Conseils généraux), Denis Foussard et Nathalie Normand (Association des Jardiniers de France), Denis Isse (Association HORTIS, Responsable nature en ville), Elisabeth Rojat-Lefebvre (CAUE 78), Jeanne Rehbindler (Société d'Horticulture des Yvelines), Françoise Cargemel (Syndicat d'initiative de Neauphle-le-Château), Daniel Maurey (Union des Maires des Yvelines), Françoise Camélio (Union départementale des Offices de Tourisme).

LE PALMARÈS 2014

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Depuis 2014, le jury départemental s'appuie sur une nouvelle grille nationale pour évaluer le fleurissement des communes. Cette évolution s'accompagne d'une nouvelle présentation des niveaux de fleurissement, allant de 1 à 5 pétales : ces pétales illustrent les étapes vers l'obtention de la 1^{re} Fleur.

Les communes désignées « Hors Concours »  sont proposées à la Région pour l'attribution d'une 1^{re} Fleur .

1^{ère} Catégorie (moins de 600 habitants) Fleurissement

Flacourt	Proposée au niveau régional*	
Montchauvet		
Sailly		

Concourant au niveau régional : Boinville-en-Mantois 2 fleurs, Goussenville 1 fleur, Jouy-Mauvoisin 1 fleur, Montalet-le-Bois 1 fleur.

2^{ème} Catégorie (601 à 1 000 habitants) Fleurissement

La Falaise	Proposée au niveau régional*	
Blaru		
Ponthévrard		
Raizeux		
Lainville-en-Vexin		
Boinville-le-Gaillard		
La Boissière-École		
Toussus-le-Noble		

Concourant au niveau régional : Brueil-en-Vexin 1 fleur ; Le Mesnil-le-Roi 3 fleurs ; Louveciennes 3 fleurs ; Noisy-le-Roi 2 fleurs.

3^{ème} Catégorie (1 001 à 3 000 habitants) Fleurissement

Villiers-Saint-Frédéric	Proposée au niveau régional	
Porcheville	Proposée au niveau régional*	
Aulnay-sur-Mauldre		
Bouafle		
Galluis		
Hardricourt		
Morainvilliers		

Concourant au niveau régional : Buchelay 3 fleurs, Chavenay 2 fleurs.

4^{ème} Catégorie (3 001 à 6 000 habitants) Fleurissement

Bailly	Proposée au niveau régional	
Saint-Nom-la-Bretèche	Proposée au niveau régional	
Issou	Proposée au niveau régional*	
Orgeval		
Rosny-sur-Seine		
Houdan		
Villennes-sur-Seine		
Neauphle-le-Château		

Concourant au niveau régional : Ablis 2 fleurs ; Buc 2 fleurs ; Chambourcy 2 fleurs ; Chevreuse 2 fleurs ; Coignières 2 fleurs ; Fourqueux 2 fleurs.

Anciens niveaux de fleurissement Niveaux de fleurissement à partir de 2014

Hors concours	5 pétales	
1 ^{er} prix	4 pétales	
2 ^{ème} prix	3 pétales	
3 ^{ème} prix	2 pétales	
4 ^{ème} prix	1 pétale	

5^{ème} Catégorie (6 001 à 15 000 habitants) Fleurissement

Fontenay-le-Fleury	Proposée au niveau régional	
Bois-d'Arcy	Proposée au niveau régional*	
Magny-les-Hameaux	Proposée au niveau régional*	
Magnanville		
Meulan-en-Yvelines		
Saint-Rémy-Lès-Chevreuse		
Croissy-sur-Seine		
Epône		
Jouy-en-Josas		
Villepreux		
Triel-sur-Seine		

Concourant au niveau régional : Andrésy 2 fleurs ; Aubergenville 2 fleurs ; Bougival 1 fleur ; Carrières-sous-Poissy 2 fleurs ; Gargenville 2 fleurs ; Voisins-le-Bretonneux 2 fleurs.

6^{ème} Catégorie (15 001 à 25 000 habitants) Fleurissement

Marly-le-Roi	Proposée au niveau régional*	
Verneuil-sur-Seine	Proposée au niveau régional*	
Mantes-la-Ville		
Maurepas		
Carrières-sur-Seine		

Concourant au niveau national : Le Vésinet 4 fleurs ; Vélizy-Villacoublay 4 fleurs.

Concourant au niveau régional : Achères 1 fleur ; Carrières-sous-Poissy 2 fleurs ; La Celle Saint-Cloud 3 fleurs ; Le Pecq 3 fleurs ; Les Clayes-sous-Bois 2 fleurs ; Limay 3 fleurs ; Viroflay 1 fleur.

7^{ème} Catégorie (25 001 à 40 000 habitants) Fleurissement

Montigny-le-Bretonneux	Proposée au niveau régional	
Guyancourt		
Plaisir		
Trappes		

Concourant au niveau régional : Chatou 1 fleur ; Conflans-Sainte-Honorine 1 fleur ; Elancourt 3 fleurs ; Houilles 2 fleurs ; Les Mureaux 2 fleurs ; Poissy 3 fleurs ; Rambouillet 3 fleurs.

8^{ème} Catégorie (plus de 40 000 habitants)

Toutes les communes yvelinoises de plus de 40 000 habitants sont déjà labellisées. Aucune ne concourt donc au niveau départemental.

Concourant au niveau régional : Mantes-la-Jolie 3 fleurs ; Saint-Germain-en-Laye 3 fleurs ; Sartrouville 3 fleurs ; Versailles 3 fleurs.

LES TROPHÉES YVELINOIS

Catégories de populations (habitants)	Trophée du thème 2014 *	Trophée de la mairie fleurie	Trophée de l'eau dans les espaces verts	Trophée du jardin à partager
moins de 600	Boinville-en-Mantois	Boinville-en-Mantois	<i>Pas de candidat</i>	Montchauvet
de 601 à 1 000	Blaru	La Falaise	La Falaise	Raizeux
de 1 001 à 3 000	Buchelay	Buchelay	Villiers-Saint-Frédéric	Porcheville
de 3 001 à 6 000	Buc, Fourqueux	Neauphle-le-Château	<i>Pas de candidat</i>	Pas de candidat
de 6 001 à 15 000	Aubergenville	Magnanville, Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Aubergenville	Magny-les-Hameaux
de 15 001 à 25 000	Achères	Mantes-la-Ville	Verneuil-sur-Seine	Verneuil-sur-Seine
de 25 001 à 40 000	Trappes	Plaisir	Montigny-le-Bretonneux	Les Mureaux
plus de 40 000	Mantes-la-Jolie, Versailles	Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville	<i>Pas de candidat</i>	Mantes-la-Jolie

* Thème 2014 : « Entrées de villes et de villages, afficher la nature dans notre cadre de vie »

PRIX SPÉCIAUX DU JURY

Prix « Excellence des jardiniers »	Conflans-Sainte-Honorine
Prix du « Fleurissement durable »	Verneuil-sur-Seine
Prix « Coup de Cœur »	Villennes-sur-Seine

Pour information, le Prix de la Société d'Horticulture des Yvelines a été attribué à la commune d'Issou.



* Commune proposée au niveau régional en 2015

UNE VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE

Le fleurissement durable est une composante essentielle de la qualité de vie dans les Yvelines. Il contribue à la constitution d'une trame verte, naturelle ou aménagée, qui organise l'espace bâti et les circulations, accompagne l'aménagement du territoire et le donne à voir.

YVELINES DE PLAINES

Les communes de l'ouest et du sud des Yvelines offrent de grands espaces agricoles et forestiers, avec des reliefs et des sols peu propices à un fleurissement exubérant. Leur principal défi consiste à contenir la construction de lotissements urbains à la campagne. Le fleurissement des lisières de bourgs et de villages, assurant une transition douce avec la campagne, peut contribuer à pérenniser un caractère rural dynamique. Le fleurissement doit souvent y être économe en eau et ressources.



Boinville-en-Mantois : commune labellisée 2 Fleurs, Trophée du thème et Trophée de la Mairie fleurie dans la catégorie moins de 600 habitants



Saint-Rémy-Lès-Chevreuse : 4 pétales et Trophée de la Mairie fleurie dans la catégorie 6 001 à 15 000 habitants



Villiers-Saint-Frédéric : 5 pétales, proposée au niveau régional 2013 et 2014, et Trophée de l'eau dans les espaces verts dans la catégorie 1 001 à 3 000 habitants



Flacourt : 5 pétales, proposée au niveau régional 2015, et Trophée du Thème 2014 dans la catégorie 601 à 1 000 habitants



Montchauvet : 4 pétales et Trophée du jardin à partager dans la catégorie moins de 600 habitants



Saint-Nom-la-Bretèche : 5 pétales, proposée au niveau régional 2013 et 2014 dans la catégorie 3 001 à 6 000 habitants



Neauphle-le-Château : 2 pétales et Trophée de la Mairie fleurie dans la catégorie 3 001 à 6 000 habitants



Raizeux : 3 pétales et Trophée du jardin à partager dans la catégorie 601 à 1 000 habitants

YVELINES URBAINES

Le développement de l'est yvelinois, dans le prolongement de l'agglomération parisienne, appelle un fleurissement innovant et original. Les espaces verts multifonctionnels répondent à des contraintes diverses (espaces réduits, santé des habitants...) et contribuent à la gestion urbaine : ruissellement, épuration de l'air, régulation thermique...



Versailles : commune labellisée 3 Fleurs, Trophée du thème dans la catégorie plus de 40 000 habitants



Montigny-le-Bretonneux : 5 pétales, proposée au niveau régional 2013 et 2014, et Trophée de l'eau dans les espaces verts dans la catégorie 25 001 à 40 000 habitants



Bois d'Arcy : 5 pétales, proposée au niveau régional 2015 dans la catégorie 6 001 à 15 000 habitants



Trappes : 3 pétales, et Trophée du thème dans la catégorie 25 001 à 40 000 habitants



Fontenay-le-Fleury : 5 pétales, proposée au niveau régional 2014 et 2015 dans la catégorie 6 001 à 15 000 habitants



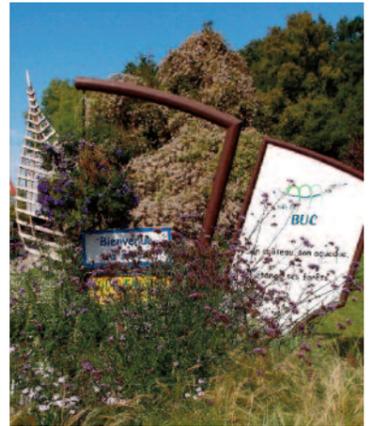
Baillly : 5 pétales, proposée au niveau régional 2013 et 2014 dans la catégorie 3 001 à 6 000 habitants



Magny-les-Hameaux : 5 pétales, proposée au niveau régional 2015, et Trophée du jardin à partager dans la catégorie 6 001 à 15 000 habitants



Maurepas : 4 pétales dans la catégorie 15 001 à 25 000 habitants



Buc : commune labellisée 2 Fleurs, Trophée du thème dans la catégorie 3 001 à 6 000 habitants



Marly-le-Roi : 5 pétales, proposée au niveau régional 2015 dans la catégorie 15 001 à 25 000 habitants



Guyancourt : 4 pétales, dans la catégorie 25 001 à 40 000 habitants



Plaisir : 4 pétales et Trophée de la mairie fleurie dans la catégorie 25 001 à 40 000 habitants

YVELINES EN SEINE

La Seine dessine une grande perspective paysagère au nord des Yvelines. Elle tisse un lien entre Paris et la mer, entre urbanité et nature. Le fleurissement valorise la trame végétale qui accompagne la Seine et souligne ce grand paysage jusque dans le cœur dense des villes. Il concourt à préserver durablement une ressource en eau de qualité.



Mantes-la-Jolie : commune labellisée 3 Fleurs, Trophée du jardin à partager dans la catégorie plus de 40 000 habitants



Saint-Germain-en-Laye : commune labellisée 3 Fleurs, Trophée de la Mairie fleurie dans la catégorie plus de 40 000 habitants



Sartrouville : commune labellisée 3 Fleurs, Trophée du thème et de la Mairie fleurie dans la catégorie plus de 40 000 habitants



Les Mureaux : commune labellisée 2 Fleurs, Trophée du jardin à partager dans la catégorie 25 001 à 40 000 habitants



Fourqueux : commune labellisée 2 Fleurs, Trophée du thème dans la catégorie 3 001 à 6 000 habitants



Aubergenville : commune labellisée 2 Fleurs, Trophée du thème et de l'eau dans les espaces verts dans la catégorie 6 001 à 15 000 habitants



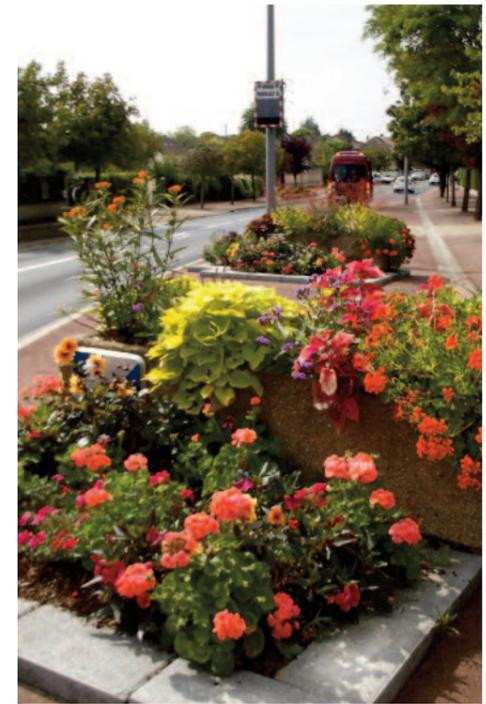
Confans-Sainte-Honorine : commune labellisée 1 Fleur, Prix d' « Excellence des jardiniers 2014 »



Achères : commune labellisée 1 Fleur, Trophée du thème dans la catégorie de 15 001 à 25 000 habitants



Buchelay : commune labellisée 3 Fleurs, Trophée de la Mairie fleurie dans la catégorie de 1 001 à 3 000 habitants



Porcheville : 5 pétales, proposée au niveau régional 2015, et Trophée du jardin à partager dans la catégorie de 1 001 à 3 000 habitants



Verneuil-sur-Seine : 5 pétales, proposée au niveau régional 2015, et Trophée de l'eau dans les espaces verts et Trophée du jardin à partager dans la catégorie de 15 001 à 25 000 habitants, et Prix du « Fleurissement durable 2014 ».



La Falaise : 5 pétales, proposée au niveau régional 2015, et Trophée de la mairie fleurie et Trophée de l'eau dans les espaces verts dans la catégorie 601 à 1 000 habitants



Issou : 5 pétales, proposée au niveau régional 2015 dans la catégorie 3 001 à 6 000 habitants



Blaru : 4 pétales, et Trophée du thème dans la catégorie 601 à 1 000 habitants



Mantes-la-Ville : 4 pétales, et Trophée de la Mairie fleurie dans la catégorie de 15 001 à 25 000 habitants



Orgeval : 4 pétales dans la catégorie 3 001 à 6 000 habitants



Meulan-en-Yvelines : 4 pétales dans la catégorie 6 001 à 15 000 habitants



Magnanville : 4 pétales, et Trophée de la Mairie fleurie dans la catégorie de 6 001 à 15 000 habitants



Villennes-sur-Seine : Prix « Coup de cœur » du jury

TROPHÉES YVELINOIS ET FLEURISSEMENT 2014 : QUELQUES RÉALISATIONS EXEMPLAIRES

BOINVILLE-EN-MANTOIS

Commune labellisée 2 Fleurs, Trophée du thème « Entrées de village... ».

Une transition douce entre champs agricoles et urbanisation rurale, marquée par des plantations sobres qui indiquent la limite de territoire ; une signalétique discrète et efficace.

ACHÈRES

Commune labellisée 1 Fleur, Trophée du thème « Entrées de ville... ».

Un aménagement horticole maîtrisé pour passer des prairies naturelles aux espaces verts urbains ; l'espace est ainsi recomposé, allant des lignes horizontales des friches à celles, verticales, des constructions urbaines.

AUBERGENVILLE

Commune labellisée 2 Fleurs, Trophée de l'eau dans les espaces verts.

Une réponse esthétique et écologique à la rétention d'eau pluviale ; un élément d'animation et de décoration pour un aménagement technique.

MAUREPAS

4 pétales : la route paysagée en toute sécurité.

Un cordon végétal sépare la route des circulations douces ; les plantations riches en biodiversité effacent partiellement les voies tout en révélant leur tracé dans un paysage champêtre au pied des ruines du château.

GUYANCOURT

4 pétales : jardin sec en lien avec la voirie.

Un fleurissement économe en eau, esthétique et à faible entretien pour préserver la sécurité des jardiniers au voisinage immédiat de voiries fréquentées ; une réelle alternative à l'imperméabilisation des terre-pleins sur les axes routiers.



Aubergenville



Maurepas



Boinville-en-Mantois



Achères



Guyancourt

TROPHÉE DU THÈME 2015 : ACCUEILLIR LA NATURE DANS NOS RUES ET AUTOUR DE NOS ARBRES



En continuité avec la formation proposée en 2014 par le Conseil général aux communes sur le thème : « L'arbre une charnière dans le paysage », le Trophée du thème 2015 valorisera les aménagements visant à « accueillir la nature dans nos rues et autour de nos arbres ».

Les réalisations candidates au Trophée devront inscrire leur projet dans un parcours automobile, cycliste ou piéton, qui s'étendra de une à plusieurs voies de circulation, selon la taille de la commune. L'itinéraire planté d'arbres et accompagné par un fleurissement (arbustes, couvre sols, vivaces, fleurs

annuelles) sera adapté aux caractéristiques de la commune (contraintes urbaines, qualité des sols, pluviométrie, etc.). Il pourra comporter des panneaux pédagogiques et d'information, des œuvres d'art et du mobilier urbain, des plantations publiques et privées.

Compte tenu de l'importance culturelle et affective des arbres dans la population, la notation du Trophée tiendra compte des actions de la commune visant à **associer la population** (ex : riverains, automobilistes, écoles, seniors et liens intergénérationnels, personnes en situation de handicap) à la réalisation du fleurissement sur le parcours.



LE CALENDRIER 2015 DU FLEURISSEMENT

Janvier / février	Mars	Avril	Juin / septembre	Octobre	Décembre
Formation départementale au fleurissement durable	Visite technique d'une commune labellisée	Inscription des communes au Label et aux Trophées yvelinois	Visite du jury dans les communes	Palmarès du Label et des Trophées Yvelinois	Cérémonie de remise des prix du Label et des Trophées yvelinois



LES ACTUALITÉS DU « DÉPARTEMENT FLEURI »

Le label Département Fleuri a été obtenu en 2014 par le Département des Yvelines pour une période de 5 ans. Le Conseil général entend continuer à dynamiser l'animation de la mission de fleurissement, en initiant de nouvelles actions.

> Un programme de formation sur le fleurissement durable avec, en 2015, une session dédiée aux nouveaux fleurissements (murs végétaux, toitures végétalisées, jardins secs, noues plantées, etc.).

> L'actualisation du site internet du Conseil général des Yvelines, avec de nouvelles pages relatives aux Villes et Villages Fleuris, pour accompagner les communes dans leurs candidatures et valoriser les réalisations :

<http://www.yvelines.fr/vvf>

> Des projets d'animations thématiques sur le fleurissement, en lien avec les collèges du Département et les itinéraires de randonnées, qui pourraient notamment donner lieu à de nouveaux trophées.



PAROLES DE JARDINIERS 2015 : LES JARDINIERS À L'HONNEUR



Yvelines Tourisme et le Conseil général organisent depuis 2012 un grand rendez-vous pour les passionnés des jardins : « Paroles de jardiniers ». Les communes des Yvelines sont invitées à proposer leur candidature pour le programme de juin 2015.

Héritiers d'une longue tradition horticole, les jardiniers des Yvelines font éclore plantes, fleurs et potagers de mille couleurs, senteurs et saveurs, dans tout le département. Les Yvelinois demandent à découvrir ces trésors parfois loin des regards dans des jardins privés ou publics, dans des serres ou simplement cachés au détour d'un chemin ou d'un parterre.

Les jardiniers professionnels et amateurs du département sont mis à l'honneur pour offrir aux habitants et visiteurs, l'opportunité d'échanger sur les techniques horticoles au plus près de leurs réalisations.

Valorisez votre fleurissement communal

Vous souhaitez organiser une visite commentée de votre fleurissement (à pied, en vélo, en trottinette, en calèche, en petit train...) ? Vous envisagez d'ouvrir vos serres municipales, de faire découvrir un nouveau parc ou jardin, de dévoiler des productions originales ou de faire connaître des techniques innovantes ?

Vous pourrez ainsi faire connaître à la population et aux visiteurs de votre commune votre travail pour un fleurissement plus respectueux de l'environnement, au service du cadre de vie yvelinois.

Pour participer à « Paroles de jardiniers », adressez votre candidature avant février 2015

à Yvelines Tourisme et proposez une animation commentée du fleurissement durable de votre commune à l'occasion des week-ends du mois de juin 2015

Yvelines Tourisme - 3 rue de Fontenay - 78 000 Versailles
01 39 07 85 02- cthomas@yvelines.fr

Pour plus d'information :
www.paroles-de-jardiniers.fr
www.facebook.com/tourisme.yvelines



Domaine de Port Royal



Ferme de Gally

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Direction de l'Environnement
Service de l'écologie urbaine et de l'innovation
2 place André Mignot
78 012 Versailles cedex
Tél. : 01 39 07 80 55
vvf@yvelines.fr
www.yvelines.fr/vvf



Yvelines
Conseil général